



## LES NIVEAUX DE PREUVE

- > Une preuve est un élément susceptible d'établir **la réalité d'un fait ou d'une proposition**.
- > Les témoignages, expériences personnelles, études scientifiques, anecdotes et autres éléments servant à appuyer un propos **ne bénéficient pas tous de la même fiabilité**. Il existe une **hiérarchisation**, établie en fonction du niveau de preuve apporté. En voici un récapitulatif.
- > Attention : **cette hiérarchisation est indicative, elle a ses limites**. D'autres critères peuvent être pris en compte ; et elle s'applique mal à certains domaines de recherche (sciences sociales, notamment).

- CONSENSUS SCIENTIFIQUE
- MÉTA-ANALYSES D'ESSAIS COMPARATIFS RANDOMISÉS



NIVEAU  
DE PREUVE  
ÉLEVÉ

- ESSAIS COMPARATIFS RANDOMISÉS DE FAIBLE PUISSANCE
- ÉTUDES DE COHORTE

PRÉSUMPTION  
SCIENTIFIQUE

- ÉTUDES CAS-TÉMOINS
- ÉTUDES COMPARATIVES COMPORTANT DES BIAIS IMPORTANTS
- ÉTUDES RÉTROSPECTIVES
- SÉRIE DE CAS

NIVEAU  
DE PREUVE  
FAIBLE

- PAROLE D'EXPERT·E (RECONNU·E DANS SON DOMAINE D'EXPERTISE)

- ANECDOTE PERSONNELLE, TÉMOIGNAGE RAPPORTÉ

- RUMEUR, "BON SENS", SAGESSE POPULAIRE, CROYANCE, OPINION

ÉLÉMENTS NE  
RELEVANT PAS  
DE LA PREUVE

### Remarques complémentaires :

- > Ce qui est affirmé sans preuve peut être rejeté sans preuve ;
- > Une information délivrée sans preuve peut toutefois être juste ;
- > L'absence de preuve ne permet pas de prouver l'**existence** ou l'**inexistence** d'une chose
- > Les **affirmations extraordinaires** nécessitent des **preuves extraordinaires** (maxime de Hume)
- > La science ne prétend pas délivrer de vérité absolue, mais plutôt un **état de l'art** correspondant à ce qu'il est **raisonnable de penser** en fonction des données disponibles à un instant donné ;
- > Une démarche rationnelle rigoureuse consiste à **tirer des conclusions en fonction des faits**, et non à **chercher des faits pouvant aller dans le sens d'une conclusion établie à l'avance**.

